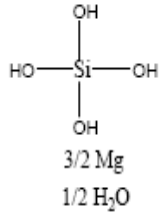




Amiante chrysotile<sup>2</sup>



🔗 **Coup d'envoi de la Campagne syndicale 2005, Suisse**

[http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpL\\_7b.EN.pdf](http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpL_7b.EN.pdf)

🔗 **Profils syndicaux par pays concernant l'amiante**

[http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpL\\_6b.EN.pdf](http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpL_6b.EN.pdf)

🔗 **Profils syndicaux par pays concernant la SST**

<http://www.tradeunionsdunit.org/profiles/profiles.php?ID=4&Lang=ENG>

🔗 **Unité syndicale pour le développement durable**

<http://www.tradeunionsdunit.org/profiles/>



3<sup>ème</sup> Rapport de progrès concernant l'amiante #3 (juillet-décembre 2006)

## Campagne « Interdire l'amiante »

- **Lettre d'information sur la campagne** faisant le point sur les développements intervenus au cours des six à douze derniers mois.

Pour obtenir une copie du document, cliquez sur : [http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpL\\_8Ab.FR.pdf](http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpL_8Ab.FR.pdf)

- **Versions mises à jour des Profils de pays inclus dans le Manuel<sup>1</sup> sur l'amiante**

🔗 Unité syndicale pour le développement durable :

<http://www.tradeunionsdunit.org/profiles/profiles.php?ID=0&Lang=ENG><sup>fn</sup>.

<sup>1</sup> **Historique de la Campagne 2005 pour l'interdiction de l'amiante** : A l'occasion d'un événement organisé en marge de la Conférence de l'OIT à Genève en juin 2005, Global Unions a donné le coup d'envoi d'une campagne pour l'interdiction mondiale de la production et de l'utilisation d'amiante. Dans le cadre du lancement de la campagne, des lettres ont été adressées aux représentants de gouvernement, d'employeurs et de syndicats de tous les pays qui assistaient à la Conférence du travail, appelant ces derniers à donner leur adhésion à la Campagne « Interdire l'amiante ».

🔗 Coup d'envoi de la Campagne 2005 [http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpL\\_7b.EN.pdf](http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpL_7b.EN.pdf)

🔗 Juin 2006 ; Première rapport de progrès semestriel sur l'amiante – Rapport de progrès #1 *Voir annexe ci-jointe.*

<sup>2</sup> **Le manuel sur l'amiante** se rapporte au manuel général intitulé en anglais « Assembly Workbook », édité à l'occasion du Congrès fondateur de la CSI qui s'est tenu à Vienne, en Autriche, en novembre 2006. Ce manuel a été préparé par la Fondation Sustainlabour, qui a également pris part à la coordination de la Première « Assemblée syndicale sur le travail et l'environnement », en collaboration avec le PNUE. « The Assembly Workbook » constitue un outil particulièrement utile en ce qu'il intègre l'amiante au même titre que d'autres sujets tout aussi importants au nombre des programmes d'action prioritaires des syndicats.

🔗 La publication *Assembly Workbook* est actuellement disponible en anglais uniquement. Des traductions en français et espagnol sont en cours de préparation.

[http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpO\\_6h.EN.pdf](http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpO_6h.EN.pdf)

🔗 Unité syndicale sur le développement durable :

<http://www.tradeunionsdunit.org/profiles/profiles.php?ID=5&Lang=ENG>

## SYND. AMIANTE : Rapport de progrès #3 Juin 2006 – Janvier 2007

Les sommaires suivants passent en revue les différents articles sur l'amiante soumis au cours des 6 derniers mois par les fédérations syndicales internationales, les affiliées nationales et d'autres organisations. Nous vous invitons à nous tenir informés de vos actions pour nous permettre de les afficher sur nos forums électroniques et notre catalogue des événements. (Veillez bien à indiquer la date de parution au début de chaque article).

Catalogue des événements ASB/CNT/28APR2007/-----  
Rapport Nouvel An 2007 : 4 janvier 2007

### Les navires amiantés dans le collimateur de la CFDT



La Confédération française démocratique du travail (CFDT) donnera prochainement le coup d'envoi de sa campagne «Navire en fin de vie. »

Coup d'envoi de la campagne de la CFDT  
[http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpl\\_8Aa.EN.pdf](http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpl_8Aa.EN.pdf)

Catalogue des événements ASB/CNT/28APR2007/-----  
Rapport Nouvel An 2007 Report : 15 décembre 2006

### L'amiante en cause dans la mort de travailleurs canadiens

CANADA : La publication récente des résultats d'une enquête qui établit clairement un lien entre l'augmentation des cas de morts causées par des maladies du travail et l'amiante au Canada tombe à point nommé pour étayer la campagne du mouvement syndical international en prévision de la Journée internationale de commémoration des travailleurs morts et blessés au travail, le 28 avril 2007.

Le rapport *Cinq morts par jour : Décès sur les lieux de travail au Canada entre 1993 et 2005* a été publié au mois décembre par le Centre d'étude des niveaux de vie à Ottawa, au Canada. Les conclusions de ce rapport viennent étayer les demandes en faveur d'une interdiction mondiale de l'amiante.

Les données statistiques provenant de l'Association des commissions des accidents du travail du Canada font état de 1097 morts des suites d'accidents ou de maladies du travail au Canada en 2005, par rapport à 758 en 1993. Ceci représente pratiquement cinq décès liés au travail par jour de travail et un décès par 15000 travailleurs.

Fait révélateur, la montée dans l'incidence de décès a été due presque totalement aux décès dus à des maladies professionnelles, qui ont augmenté de 1,5 par 100 000 à 3,4 par 100 000 travailleurs entre 1996 et 2005. Les décès dus aux maladies professionnelles ont augmenté de 172 pour cent sur la période, passant de 95 en 1996 à 258 en 2004 (les données pour 2005 ne sont pas encore disponibles). En fait, 72 pour cent de l'augmentation du nombre total de décès entre 1996 et 2004 est due à l'augmentation des décès chez les personnes de 65 ans ou plus, mettant par-là même en évidence l'effet que pourraient avoir de longues périodes de latence sur la préparation de rapports intégraux et adéquats sur les cas de maladie.

Toujours d'après le rapport, une augmentation dans l'incidence de décès de l'amiante de 0,4 en 1996 à 2,1 par 100 000 travailleurs en 2005 expliquerait en grande partie l'augmentation des décès liés aux maladies professionnelles. Les maladies reliées à l'amiante ont causé, à elles seules, environ 340 morts en 2005, soit 61 pour cent de toutes les morts causées par des maladies, et 31 pour cent du total des décès.

Sur base des résultats de cette enquête, le Canada affiche un piètre palmarès par comparaison avec le reste de la communauté internationale. D'après la base de données de l'OIT sur les décès entraînés par des accidents du travail ou des maladies professionnelles, le Canada se place en cinquième place en termes du nombre de cas mortels sur 29 pays de l'OCDE, après la Corée, le Mexique, le Portugal et la Turquie. Les Etats-Unis affichent un taux de mortalité inférieur à celui du Canada avec 4 décès par 100000 travailleurs ; à souligner toutefois qu'aux Etats-Unis, les décès attribuables à des maladies professionnelles sont exclus de la définition des décès liés au lieu de travail.

Alors que le pourcentage de la main-d'œuvre employée dans des industries à risque élevé a connu une diminution nette entre 1976 et 1996, proportionnellement au déclin relatif de l'emploi dans les secteurs des biens de consommation au cours de la même période, on a assisté à une tendance inverse depuis lors, due au boom récent de l'emploi dans l'industrie canadienne de la construction et du bâtiment. Cette nouvelle tendance a également contribué à une augmentation du taux de décès liés au travail au Canada entre 1996 et 2005.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter le Centre d'étude des niveaux de vie (613) 233-8891, Fax 613-233-8250, Courriel : [csls@csls.ca](mailto:csls@csls.ca). Référence document : *Cinq morts par jour : Décès sur les lieux de travail au Canada entre 1993 et 2005*, CENV, décembre 2006 <http://www.csls.ca/reports/csls2006-04.pdf>

Catalogue des événements ASB/CNT/-----  
Rapport Nouvel An 2007 : 1<sup>er</sup> décembre 2006



### Amiante : Manuel et profils de pays

Une nouvelle version du « Manuel » reprenant les Profils de pays actualisés sur l'amiante est à présent disponible auprès de l'Unité syndicale pour le développement durable : <http://www.tradeunionsdunit.org/profiles/profiles.php?ID=5&Lang=ENG> .

Le manuel inclut l'ensemble des rubriques figurant aux éditions précédentes, avec cependant quelques modifications :

- Information mise à jour concernant la ratification des instruments, pays par pays,

- Nouveau système par catégories pour le classement des événements et la préparation de rapports à leur sujet. Nouveau catalogage 'horodaté',
- Les événements mentionnés dans cette lettre d'information sont inclus aux Profils de pays actualisés,
- Actualisation des points de contact nationaux et des rapports d'activité préliminaires,
- Nouveau dossier d'information concernant les pays andins : prière de contacter Estela Ospina Salinas : Instituto Laboral Andino [http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpL\\_8Ba.EN.pdf](http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpL_8Ba.EN.pdf)
- Nouveaux outils pour la sauvegarde et le retrait d'informations.

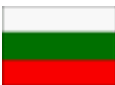
Catalogue des événements ASB/CNT/-----  
Rapport Nouvel An 2007 : décembre 2006

### Rapports d'activités soumis par des centrales syndicales nationales

**En Croatie**, la confédération syndicale croate a annoncé, à l'occasion de la Conférence du travail de l'OIT de juin dernier, son intention d'exercer un lobbying groupé vis-à-vis du gouvernement en faveur de l'application de l'interdiction de l'amiante. L'Union des syndicats autonomes de Croatie (UATUC) a, à présent, donné suite à cet appel.



**La Bulgarie**, où une interdiction nationale fut adoptée l'année dernière, a répondu par une déclaration annonçant la mise en application de ladite interdiction. La centrale CITUB suit ces développements de près.



**La Roumanie** s'est récemment jointe à la liste des pays engagés en faveur d'une interdiction de la consommation d'amiante. La Confédération des syndicats libres de Roumanie (CNSLR-FRATIA) suit les développements.



Prière de contacter Svetla Karova en Bulgarie [[svkarova@abv.bg](mailto:svkarova@abv.bg)] et Corneliu Constantinoia en Roumanie [[social@cnslr-fratia.ro](mailto:social@cnslr-fratia.ro)].

Catalogue des événements ASB/CNT/28APR2007/-----  
Rapport Nouvel An 2007 : 15 décembre 2006

## Asie du Sud : Les syndicats donnent le coup d'envoi de la Campagne contre l'amiante

DACCA : Les organisations syndicales d'Asie du Sud seront les premières à prendre part à une activité organisée en prévision du 28 avril, Journée internationale de commémoration (JIC) des travailleurs morts et blessés au travail avec la tenue, cette semaine, d'un atelier de travail où les syndicalistes débattront au sujet d'une interdiction totale de l'amiante sous toutes ses formes dans la région.

Les participants en provenance du Bangladesh, de l'Inde, du Pakistan, du Japon, du Royaume-Uni et de Hong Kong se réuniront les 15 et 16 décembre à Chittagong, au Bangladesh. L'événement réunira des représentants de centrales syndicales nationales, des travailleurs, des ONG, des institutions spécialisées en SST, des universitaires, des chercheurs spécialisés dans l'amiante, des journalistes, ainsi que des hauts fonctionnaires des ministères de la Santé et du Travail.

L'atelier de travail régional intitulé « Interdire l'amiante en Asie du Sud - Stratégies et Orientation futures » sera co-organisé par la Bangladesh Occupational Safety, Health and Environment Foundation (OSHE) et le Asia Monitor Resource Centre (AMRC), Hong Kong.

L'ordre du jour de la rencontre sera centré sur l'augmentation de la consommation d'amiante en Asie du Sud et les stratégies requises pour parvenir à une interdiction totale de cette substance sous toutes ses formes.

Il s'agit du premier événement en son genre à avoir été annoncé depuis le coup d'envoi, la semaine dernière, des préparatifs en vue de la JIC du 28 avril 2007, qui aura pour thèmes principaux « Le Cancer, l'application des normes en matière de SST et les Campagnes des Global Unions sur l'Amiante et le VIH-SIDA. »

Dans son tour d'horizon des objectifs de l'atelier, M. A.R. Chowdhry Repon, de l'OHSE (Bangladesh), a mis en cause le lobbying mené par le Chrysotile Institute du Canada, qu'il accuse d'induire en erreur les gouvernements de la région en présentant l'« amiante blanc » comme un matériau sûr et bon marché, sous réserve d'un « usage contrôlé. »

Le fait est qu'un tel « usage contrôlé » n'existe pas en Asie. « Il en résulte que des centaines de milliers de

travailleurs et membres des communautés se voient exposer à cette substance cancérigène dont la nocivité est prouvée », a signalé M. Repon.

« L'industrie de démolition navale, actuellement en plein essor en Asie du Sud, peint un tableau bien triste de cette réalité, où l'on voit des travailleurs migrants dépecer à la main des coques gigantesques bourrées d'amiante mortel », a-t-il dit. « Ces travailleurs ne sont généralement pas munis d'équipements de protection et n'ont aucune connaissance de la toxicité de l'environnement dans lequel ils travaillent. Le profit prend ainsi le dessus sur la vie des travailleurs. »

« Malgré les quantités impressionnantes d'amiante consommées en Asie du Sud, très rares sont les cas de maladies liés à l'amiante qui éclatent au grand jour ou entraînent des procédures de compensation. Le problème : peu de docteurs sont à même de diagnostiquer l'asbestose. Il n'est d'ailleurs pas rare que des erreurs de diagnostic causent des confusions avec la tuberculose ou d'autres maladies des voies respiratoires. Il en résulte que des milliers de travailleurs exposés n'ayant pas accès à un diagnostic médical adéquat finissent par mourir en silence dans l'isolement de leur domicile. »

« La seule solution serait une interdiction totale et absolue de la consommation d'amiante sous toutes ses formes dans toute la région, y compris une interdiction sur l'exportation de navires amiantés destinés aux chantiers de démolition en Asie du Sud. Cet atelier a pour objectif de dégager des stratégies pour une campagne régionale visant à atteindre ce but. »

Pour de plus amples renseignements : A.R. Chowdhry REPON, Bangladesh Occupational Safety, Health and Environment Foundation (OSHE) . Cliquer sur le lien suivant : [oshe@agni.com](mailto:oshe@agni.com).

Catalogue des événements ASB/CNT/28APR2007/-----  
Rapport Nouvel An 2007 : 13 décembre 2006

## Pleins feux sur la JIC du 28 avril 2007

- **SST et Cancers liés au milieu de travail**
- **Application des normes SST et**
- **Campagnes en cours dans le cadre de JIC du 28 avril**  
(Amiante, VIH/SIDA)

Dans un message concernant la Journée internationale de commémoration (JIC) du 28 avril 2007, Guy Ryder, SG de la Confédération syndicale internationale (CSI) a annoncé quelles seraient les principales priorités pour la

Journée internationale de commémoration des travailleurs morts et blessés au travail (JIC) 2007. Ce faisant, il a encouragé les organisations syndicales affiliées dans le monde entier à commencer à planifier leurs activités DES MAINTENANT. Il est suggéré que vos activités du 28 avril 2007 puissent servir à :



- S'attaquer aux causes des cancers professionnels et environnementaux liés au lieu de travail,
- Demander l'adoption et l'application de normes pour la protection de la santé, et/ou

- **Consolider les résultats des activités de la campagne des Global Unions des années précédentes en matière de SST (notamment la campagne sur l'amiante et le VIH/SIDA) en établissant un lien entre celles-ci et l'un ou l'autre des deux thèmes principaux, voire les deux thèmes.**

**Prière de consulter le Site Web de l'Unité syndicale pour le développement durable :**

<http://www.tradeunionsdunit.org/profiles/profiles.php?ID=5&Lang=ENG> .

- **Manuel contenant les profils de pays mis à jour** (contient les sommaires des activités sur l'amiante dans le cadre de la JIC du 28 avril 2006)

Libre à vous de fixer vos propres priorités pour le 28 avril. Nos suggestions sont dès lors destinées à vous servir de repère pour permettre une coordination efficace entre tous les syndicats et organisations amies qui participent.

Comme lors des éditions précédentes, nous aimerions vous proposer de placer le 28 avril dans le contexte des droits syndicaux, en soulignant en particulier le rôle qu'ont à jouer les travailleurs et les syndicats pour garantir un travail décent ainsi que des lieux de travail adéquats.

Nous aimerions également vous rappeler que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) publiera prochainement son 'Plan d'action global pour la santé des travailleurs', en vue de son adoption éventuelle par les ministres de la Santé en mai prochain à Genève. Nous vous invitons donc à réfléchir à la manière dont vos activités du 28 avril pourraient contribuer à ce rapport ou le renforcer vis-à-vis de votre gouvernement

national. Celui-ci vous sera communiqué dès qu'il sera disponible.

Catalogue des événements ASB/CNT/-----  
Rapport Nouvel An 2007 : décembre 2006

**Guide de l'UE pour prévenir ou réduire le risque «amiante» dans les travaux comportant ou pouvant comporter une exposition à l'amiante : pour l'employeur, le travailleur et l'inspecteur du travail**

Ce « Guide des meilleures pratiques pour minimiser le risque amiante dans les travaux comportant (ou pouvant comporter) une exposition à l'amiante » est le fruit de travaux menés conjointement par le Comité des hauts responsables de l'Inspection du travail et les représentants des employeurs et des employés au sein du Comité consultatif sur la santé et la sécurité de la Commission européenne pour éliminer l'amiante des lieux de travail européens.

[http://ec.europa.eu/employment\\_social/health\\_safety/docs/final\\_guide\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/employment_social/health_safety/docs/final_guide_en.pdf)

Les principaux groupes cibles sont les employeurs, les employés et les responsables de l'inspection du travail.

Pour l'employeur, le guide procure des renseignements concernant les dispositifs techniques et organisationnels de pointe, ainsi que les mesures de protection de la santé et de la sécurité que l'employeur est légalement tenu d'observer.

Pour l'employé, le guide offre des informations pratiques concernant les mesures de protection, parcourt les principaux points sur lesquels doit être centrée la formation des travailleurs et incite les employés à contribuer activement à assurer des conditions de travail sûres et saines.

Pour l'inspection du travail, le guide prescrit les aspects clés sur lesquels il convient de porter l'attention au cours d'une inspection d'usine.

Le guide renvoie à un Site Internet spécial de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail où vous trouverez des informations complémentaires et des liens utiles renvoyant, à leur

tour, aux Sites Internet nationaux sur la santé et à la sécurité portant spécifiquement sur les risques liés à l'exposition à l'amiante.

Catalogue des événements ASB/CNT/AIDS/28APR2007/----  
-----  
Rapport Nouvel An 2007 : décembre 2006

## **Les syndicats demandent aux entreprises d'agir sur l'amiante et le SIDA**

Paris : Les associations industrielles réunies à Paris vendredi dernier ont été informées qu'elles seraient invitées à épauler les syndicats dans la lutte contre les deux principales causes de décès dans le monde du travail : l'amiante et le VIH/SIDA.

La nouvelle a été annoncée par Winston Gereluk au cours de la 23<sup>ème</sup> réunion consultative sur le Commerce et l'Industrie à Paris, événement annuel organisé sous l'égide du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), le département du Commerce, de l'Industrie et de l'Environnement (DCIE) et la Chambre de commerce internationale (CCI).

Gereluk, qui est coordinateur des relations professionnelles et des ressources humaines à l'université d'Athabasca au Canada, a pris la parole au nom de la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC) et de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL).

Il s'est adressé à une table ronde sur les stratégies pour la consolidation du processus de préparation de rapports, initiative qui avait été lancée en 1984 par le PNUE avec la participation des associations industrielles. La table ronde a également réuni le World Business Council for Sustainable Development, le World-Wide Fund for Nature (WWF), la Global Reporting Initiative (GRI), l'Association de l'industrie chimique brésilienne et le ministère des Affaires étrangères de Norvège.

Les autres grands thèmes abordés lors de la réunion de deux jours étaient « Pour une utilisation efficace des ressources : Réponse aux changements énergétiques et climatiques » et « Responsabilité des entreprises au sein de la chaîne des valeurs : Gestion et développement de la capacité de la chaîne d'approvisionnement ».

Gereluk a indiqué que les syndicats entendaient étendre leurs échanges avec les associations industrielles au-delà des habituels briefings sur les derniers développements, en s'engageant dans un processus de recherche, de planification et d'action commune s'inscrivant sur le long terme et qui permettrait de conduire à des changements contribuant au

développement durable sur les lieux de travail. Il a informé les représentants des industries qu'ils recevraient une invitation formelle des syndicats pour participer à un processus de dialogue à la recherche de nouvelles approches permettant aux entreprises membres de s'attaquer aux principales préoccupations des travailleurs dans le domaine de la santé.

Il a expliqué que les syndicats oeuvraient à l'établissement d'une interdiction mondiale de l'amiante et a encouragé les représentants des industries à se joindre aux efforts visant au renforcement d'actions basées sur des approches développées à l'échelon d'usine. Il a, par la suite, confirmé que les syndicats veilleraient, conjointement avec les industries, à centrer leurs efforts sur l'amiante et le VIH/SIDA, principales causes de maladies professionnelles.

Des associations industrielles des secteurs suivants étaient représentées à la table ronde : énergie, mines et extraction, transformation, services, transport et eau.

Catalogue des événements ASB/CNT/28APR2007/-----  
-----  
Rapport Nouvel An 2007 : 25 octobre 2006

## **La société civile pourrait demander au PNUE d'œuvrer à une prohibition mondiale de l'amiante**

Le prochain Forum mondial de la société civile organisé par le PNUE les 3 et 4 février à Nairobi accueillera un débat sur un appel possible à la prohibition mondiale de l'amiante. Cet appel figure, en effet, dans le texte provisoire d'une Déclaration de la société civile qui sera débattue préalablement à la réunion annuelle du Conseil d'administration du PNUE, qui se tiendra la semaine suivante.

Des informations complémentaires seront fournies prochainement.

Catalogue des événements ASB/CNT/-----  
-----  
Rapport Nouvel An 2007 : 19 octobre 2006

## **L'Organisation de conscience de la maladie d'amiante lance une campagne de sensibilisation en ligne**

L'Organisation de conscience de la maladie d'amiante (ADAO), qui agit en tant que porte-voix des victimes de l'amiante, a annoncé le lancement, aujourd'hui, d'une campagne de conscientisation en ligne ayant pour but

de disséminer de l'information concernant les dangers de l'amiante. La campagne est basée sur une vidéo éducative à contenu fort qui peut aisément être diffusée via le courrier électronique.

La campagne mise sur l' « effet spamming » pour délivrer son message, qui vise à sauver des vies en sensibilisant les intéressés aux dangers liés à une exposition prolongée à l'amiante, qui, chaque année, coûte la vie à pas moins de 10000 personnes rien qu'aux Etats-Unis.

« Beaucoup de gens ne se rendent pas compte du fait que l'amiante continue à s'immiscer dans nos vies et qu'elle n'est pas interdite aux Etats-Unis, d'où l'importance sans précédent de cette campagne éducative diffusée par courrier électronique, » a déclaré Linda Reinstein, directrice exécutive de l'ADAO. « Paul Zygielbaum, qui apparaît dans la vidéo, lutte contre la maladie de l'amiante et nous rappelle à toutes et à tous que l'espoir et la force résident dans l'unité. Nous devons continuer à travailler ensemble pour interdire l'utilisation d'amiante et pourvoir à la recherche et aux campagnes d'éducation qui peuvent sauver des vies. »

« Je me considère comme un survivant », déclare Paul Zygielbaum. « Le diagnostic est cependant difficile et on n'en guérit jamais totalement. Je me suis dévoué à travailler avec l'ADAO pour aider à éduquer d'autres personnes comme moi, tout en espérant un jour trouver un traitement - pour que personne ne doive endurer ce que moi-même et ma famille avons enduré et continuons à endurer. »

NOTE : Pour visionner la vidéo de l'ADAO intitulée en anglais "Survivor", prière de cliquer sur : <http://avimailer.com/adao1/index.htm>

*L'Organisation de conscience de la maladie d'amiante (ADAO)* a été fondée par des victimes de l'amiante et leurs familles. L'ADAO a pour mission de donner une voix unie aux victimes de l'amiante pour faire en sorte que leurs droits soient représentés et protégés équitablement, et pour sensibiliser l'opinion aux dangers de l'amiante et des maladies généralement terminales liées à l'exposition à l'amiante. L'ADAO fonctionne grâce à des contributions volontaires et un personnel entièrement bénévole.

Pour plus d'informations : [www.asbestosdiseaseawareness.org](http://www.asbestosdiseaseawareness.org). Prière de contacter : Doug Larkin [doug@asbestosdiseaseawareness.org] Linda Reinstein [[Linda@AsbestosDiseaseAwareness.org](mailto:Linda@AsbestosDiseaseAwareness.org)] ou consultez [www.AsbestosDiseaseAwareness.org](http://www.AsbestosDiseaseAwareness.org)

Catalogue des événements ASB/CNT/-----  
Rapport Nouvel An 2007 : 1<sup>er</sup> octobre 2006

## Événements ciblés sur l'amiante : XVIII<sup>e</sup> Congrès mondial, juillet 2007, Corée du Sud

Toutes suggestions sont les bienvenues. Des informations suivront prochainement.

Catalogue des événements ASB/CNT/-----  
Rapport Nouvel An 2007 : 1<sup>er</sup> octobre 2006



## Les syndicats lao demanderont au gouvernement de procéder à un audit sur l'amiante

La Fédération nationale des syndicats de la République démocratique du Laos (LFTU) a entamé une procédure auprès du gouvernement national pour qu'il procède à un inventaire de l'amiante dans le pays. Contact : Khamtanh Sophimmavong.

Catalogue des événements ASB/CNT/-----  
Rapport Nouvel An 2007 : 30 septembre 2006

## Les syndicats français dans la rue pour appeler à l'interdiction mondiale de l'amiante

Samedi 30 septembre après-midi, les syndicats français et l'Association nationale des victimes de l'amiante appellent à une marche silencieuse dans la ville de Paris.

Les membres de la Confédération Générale du Travail (CGT), la Confédération française démocratique du travail (CFDT) et l'Association nationale de défense des victimes de l'amiante (ANDEVA) manifesteront pour demander l'interdiction mondiale de l'amiante, l'indemnisation des victimes et une reconversion vers des emplois décents et respectueux de l'interdiction.

La CGT affirme que le combat pour l'indemnisation des victimes de l'amiante est le combat de tous. Pour la déclaration de la CGT, cliquez ci-contre: [http://www.cgt.fr/internet/html/lire/?id\\_doc=4422](http://www.cgt.fr/internet/html/lire/?id_doc=4422)

Et la CFDT souligne que ce combat s'inscrit dans la demande plus générale de prévention et de justice:

Pour la déclaration de la CFDT, cliquez ci-dessous:  
[http://www.cfdt.fr/actualite/vie\\_au\\_travail/sante\\_au\\_travail/sante\\_au\\_travail\\_0035.htm](http://www.cfdt.fr/actualite/vie_au_travail/sante_au_travail/sante_au_travail_0035.htm)

La France interdit l'amiante depuis quelques années, mais l'appel à la manifestation de Samedi souligne la nécessité d'une interdiction au niveau mondial; une interdiction mondiale souhaitée par le gouvernement français, et exprimée à la Conférence Internationale du Travail du BIT, en juin dernier.

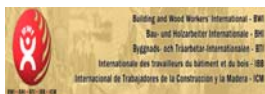
La manifestation sert aussi à rappeler aux autres pays que l'interdiction de l'amiante au niveau national n'est qu'un premier pas dans le long combat contre les dommages causés par l'amiante, qui continuent de miner les travailleurs et les communautés longtemps après l'exposition.

Des informations sur la manifestation vont suivre bientôt. Pour plus d'informations, contactez :

CFDT : Laurence Thery (331) 42 03 80 39 -  
 lthery@cfdt.fr AND CGT: Denis Meynent -  
[d.meynent@cft.fr](mailto:d.meynent@cft.fr) .

Catalogue des événements ASB/CNT/-----  
 Rapport Nouvel An 2007 : 14 septembre 2006

## L'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois intensifie sa campagne contre l'amiante



L'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB), qui mène depuis longtemps une

campagne contre l'amiante, a, en juin dernier, soumis une demande à l'OIT pour l'adoption d'une résolution sur l'amiante rejetant la propagande concernant l'« utilisation sûre de l'amiante ». L'IBB prévoit d'organiser un vaste éventail d'activités à cet effet.

L'IBB prévoit notamment de jumeler plusieurs réunions syndicales nationales qui débattront de programmes d'action sur l'amiante avec des séminaires s'adressant aux départements gouvernementaux du logement, des travaux publics etc., aux entrepreneurs et aux constructeurs et aux syndicats du bâtiment, de manière à élaborer des plans d'action nationaux.

**Juin 2006 :** Payerne, Suisse. Réunion entre la firme Eternit, les syndicats suisses, français, belges et italiens et les associations de victimes représentant 400 personnes décédées ou en train de mourir de l'asbestose dans cette ville suisse. Organisation d'un « Pèlerinage

Eternit » en soutien aux syndicats locaux et aux victimes des villes et villages « Eternit ».

**Juillet 2006 :** Une délégation de syndicats provenant des quatre coins de l'Asie s'est réunie en Thaïlande à l'occasion de la Conférence régionale sur l'amiante. Etait également présent le Secrétariat de la campagne internationale pour l'interdiction de l'amiante.

**Août 2006 :** Réunion du réseau de syndicats asiatiques de la construction sur l'amiante. Pays représentés : Corée du Sud, Indonésie, Malaisie, Corée du Sud, Japon. Lobbying, réunions avec des représentants de gouvernements. Réunions de trois jours sur le thème de l'amiante dans les principaux pays concernés, dont notamment l'Inde.

**Septembre 2006 :** Réunion du réseau syndical africain sur l'amiante. Réunion des syndicats baltes de la construction à Dar-es-Salaam, Tanzanie. Conférence-atelier européenne sur les risques professionnels associés à l'amiante, à Riga, en Lettonie.

**Octobre 2006 :** Réunion des syndicats indiens de la construction sur le thème de l'amiante, à Chennai (Madras). Réunion des syndicats étasuniens à New York concernant le lobbying relatif à la Convention de Rotterdam. Conférence régionale latino-américaine à New York. Réunions au Mexique et en Argentine entre les syndicats de la construction et les associations de victimes de l'amiante.

**Novembre 2006 :** Réunion des syndicats de la construction du Chili, en décembre 2006 : Réunion du Conseil mondial de l'IBB, présentation du rapport du Réseau mondial sur l'amiante.

Autres aspects de la campagne :

- Correspondance avec l'OIT, l'OMS et la Banque mondiale, à la lumière des développements politiques intervenus en juin 2006. Pour les commentaires de l'IBB concernant la consultation avec l'OMS, prière de consulter notre Site Internet.
- Description de la campagne, accompagnée de modèles de lettres et d'autres ressources ; ces ressources sont destinées à alimenter les débats sur des plans d'action sur l'amiante au sein des gouvernements. [Www.bwint.org](http://www.bwint.org)
- Lobbying en prévision de la 3<sup>ème</sup> réunion de la COP3 sur la Convention de Rotterdam, en octobre, avec la participation du Secrétariat de la campagne internationale pour l'interdiction de l'amiante.
- Mise en marche d'un réseau courriel mondial au service des syndicats affiliés.
- 350 syndicats affiliés.

Prière de contacter Fione Murie  
[fiona.murie@bwint.org].

Catalogue des événements ASB/CNT/-----  
Rapport Nouvel An 2007 : 29 septembre 2006

## La SAICM manque d'ouverture et de transparence dans son dialogue avec les parties prenantes, selon la CISL

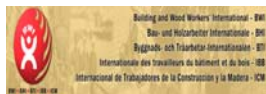
La CISL a déclaré à la SAICM et à l'ICCM qu'elles négligeaient de faire preuve d'ouverture et de transparence, et qu'elles négligeaient d'inclure toutes les parties prenantes dans les processus décisionnels, ce qui conduisait, selon elle, à ce que des décisions soient prises hâtivement et de manière unilatérale sur certaines questions essentielles. La CISL s'est également déclarée en faveur de l'intégration de l'amiante dans le cadre d'une stratégie politique globale, à travers l'acceptation du « Plan C » préalablement discuté à Dubaï en février 2006.

### Cinquième Session du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique, Budapest

Side-event syndical sur l'interdiction de l'amiante : 25 septembre 2006 : [http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpl\\_7g.EN.pdf](http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpl_7g.EN.pdf)

Catalogue des événements ASB/CNT/-----  
Rapport Nouvel An 2007 : septembre 2006

*Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB)*



## Le lobby pro-amiante assène un coup fatidique au Traité de Rotterdam

GENEVE, le 13 OCTOBRE 2006 : Un traité international visant à protéger les nations en développement du commerce de produits toxiques vient de devenir la nouvelle victime de l'industrie mondiale d'amiante.

L'échec de la Convention de Rotterdam à inclure l'amiante chrysotile à liste des produits chimiques à surveiller risque « d'ôter toute crédibilité » à ce traité international, mettent en garde les militants pour la

protection de la santé. Ils appellent les Nations unies à prendre d'urgence les mesures qui s'imposent pour restaurer la crédibilité du Traité de Rotterdam.

L'appel est intervenu aujourd'hui, suite à la mise en échec des efforts visant à l'introduction de procédures de surveillance strictes concernant le commerce mondial d'amiante chrysotile (amiante blanc) par une campagne soutenue par le gouvernement canadien.

Le lobby dirigé par le gouvernement canadien et relayé par d'autres nations exportatrices d'amiante a, une fois de plus, appliqué son veto à une proposition largement soutenue demandant que le chrysotile, substance reconnue comme étant un cancérigène puissant, soit incluse à la liste de « Consentement préalable en connaissance de cause » (PIC) de la Convention de Rotterdam.

L'échec de la réunion des représentants de gouvernements à Genève cette semaine implique que les avertissements concernant des cargaisons dangereuses d'amiante ne constitueront pas une obligation contraignante jusqu'en 2008, au plus tôt.

Anita Normark, secrétaire générale de l'IBB qui a activement milité pour l'inclusion du chrysotile à la liste PIC a déclaré :

*« L'amiante tue une personne toutes les cinq minutes, plus que tout autre produit toxique industriel. Faute de pouvoir l'inclure à la liste du Traité de Rotterdam, n'importe quel marchand de substances dangereuses saura à quel point il est facile de protéger leur produit favori. Le processus tout entier s'en verrait discréditer. »*

Carl Smith, éditeur en chef de la Fondation pour l'avancement de la science et de l'éducation (FASE), ONG étasunienne qui publie des rapports sur les exportations dangereuses depuis 1990, a déclaré : « De par le monde, les gouvernements ont perdu des dizaines d'années et des millions de dollars à nettoyer les déchets produits par les industries toxiques. Il est pour le moins déconcertant d'imaginer qu'ils soient à présent disposés à permettre à ces mêmes industries de leur dicter que l'information qui pourrait protéger la santé humaine et l'environnement doit être maintenue sous scellés. »

Laurie Allen, coordinatrice du Secrétariat international de la campagne pour l'interdiction de l'amiante (IBAS) a dit : « Une poignée de gouvernements sans scrupules a joué le jeu des industriels de l'amiante en défendant la vente continue et libre de toute entrave d'une substance nocive pour les travailleurs et l'environnement. Au moins 200000 travailleurs mourront des suites de

maladies liées à l'amiante avant que la proposition visant à inscrire l'amiante dans la liste PIC ne puisse être remise sur la table des négociations. »

L'IBB considère le gouvernement canadien coupable de négligence criminelle. D'après Anita Normark, secrétaire générale de l'IBB : « Les décès causés par l'amiante sont prévisibles. Les morts par l'amiante peuvent être prévenues. Sur le court terme, cela impliquerait l'imposition de règles strictes régissant les exportations, sur le moyen terme, une interdiction mondiale. En entravant toutes les tentatives d'introduire ces mesures, le gouvernement canadien condamne des milliers de travailleurs à une mort douloureuse et prématurée et assène, par-là même, un coup fatidique au traité de Rotterdam. »

Le processus de la Convention de Rotterdam est coordonné par deux agences onusiennes, à savoir le PNUE et la FAO. Le secrétariat PNUE/FAO en charge de la Convention de Rotterdam a présenté une recommandation claire selon laquelle le chrysotile réunissait tous les critères pour l'inclusion à la liste PIC. D'autres agences de l'ONU dont l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'Organisation mondiale de la santé (WHO) ont adopté des positions politiques claires, en conformité avec les arguments avancés par les parties en faveur de l'inclusion du chrysotile à la liste PIC.

L'IBB estime que les Nations unies auraient dû anticiper les actions du gouvernement canadien et adopté des mesures pour empêcher le lobby canadien de discréditer une fois de plus ce traité, vu que la décision de ne pas inclure le chrysotile va à l'encontre des recommandations de l'ONU, ainsi que de la grande majorité des gouvernements participants.

D'après Anita Normark de l'IBB, l'objectif poursuivi par l'OIT et l'OMS est clair : « le but est d'éliminer l'utilisation de l'amiante dans tous les états-membres et de prévenir les maladies liées à l'amiante. La Convention de Rotterdam répond à des objectifs situés à un niveau bien différent. Les objectifs de la convention Rotterdam n'incluent pas l'interdiction de commercialiser les matériaux tueurs tels que le chrysotile. Il s'agit essentiellement d'un droit de connaître le mécanisme des importations et exportations des substances les plus dangereuses. En appliquant les procédures PIC - Prior Informed Consent (PIC) - au chrysotile permettrait une grande avancée sur les risques et la manière de les contrôler. »

Et d'ajouter : « Les intérêts commerciaux du gouvernement canadien sont bien connus. Ils sont déterminés à protéger à tout prix leurs marchés d'exportation de l'amiante. L'ONU est tout à fait

consciente de cela et il est donc d'autant plus surprenant qu'aucune mesure n'ait été prise pour garantir le respect des dispositions du traité lorsque le même scénario s'était présenté à l'issue de la réunion 2004. Le chrysotile réunit tous les critères pour son inclusion à liste PIC et il est, dès lors, absolument scandaleux que cette procédure soit systématiquement entravée par le Canada. Le Canada veut protéger et étendre ses exportations d'amiante vers les pays en voie d'industrialisation en propageant de fausses informations et en induisant ses acheteurs en erreur, ce qu'il serait apparemment en droit de faire selon le système des Nations unies.

« Ce qui nous conduirait à nous poser la question suivante : A quoi donc sert une telle Convention si les critères d'inclusion à la liste PIC ne sont pas basés sur la protection de la santé mais dictés par des intérêts commerciaux ? Il va sans dire qu'il faut procéder d'urgence à une révision du système de vote qui, à l'heure actuelle, permet à n'importe quel pays d'émettre son veto sur une décision votée à la majorité des voix. Pour que la Convention soit crédible, elle doit être équipée d'un mécanisme pour prévenir ce genre d'abus et de manipulation.

« Nous devons à présent attendre encore deux ans jusqu'à la prochaine réunion. Nous espérons sincèrement que d'ici là, les contradictions politiques internes existant au sein de l'ONU lui causeront tant d'embarras qu'elle se sentira enfin contrainte à prendre des mesures pour y remédier une fois pour toutes. »

Pour de plus amples informations, prière de contacter :  
 Fiona Murie, directrice Santé et Sécurité IBB :  
 fiona.murie@bwint.org ou tél. + 41 79 446 12 90  
 Laurie Kazan-Allen, Coordinatrice IBAS, Courriel:  
 laurie@lkaz.demon.co.uk  
 ou Tél. : + 44 (0) 208 958 38 87

Catalogue des événements ASB/CNT/-----  
 Rapport Nouvel An 2007 : 5 septembre 2006



## Les syndicats de RDC demandent un inventaire de l'amiante

La Confédération Démocratique Du Travail (CDT) a demandé au gouvernement national d'inclure l'amiante à l'ordre du jour de la prochaine réunion de sa Commission nationale du travail. Contactez Lievin Kalubye Tshikali [cdtcongo@yahoo.fr].

Catalogue des événements ASB/CNT/-----  
 Rapport Nouvel An 2007 : 15 octobre 2006

## **La CISL, l'ICOH et la WFPHA conviennent de l'élaboration d'un Protocole d'accord pour une Campagne contre l'amiante**

La CISL, la Commission internationale permanente pour la médecine du travail (ICOH) et la Fédération mondiale des associations de la santé publique (WFPHA) ont convenu d'œuvrer à la rédaction d'un protocole d'accord concernant une campagne commune contre l'amiante. L'accord sera élaboré et rendu public en 2007. Des informations complémentaires suivront prochainement.

Coup d'envoi de la campagne pour l'interdiction de l'amiante - ICOH 2005 : Prévention primaire : [http://ftp.global-unions.org/GUPdf/ohsewpL\\_7d.EN.pdf](http://ftp.global-unions.org/GUPdf/ohsewpL_7d.EN.pdf)

Catalogue des événements ASB/CNT/-28APR2007/-----  
 -----  
 Rapport Nouvel An 2007 : 9 octobre 2006

## **L'OMS s'embarque dans un programme d'action ambitieux pour la protection de la santé des travailleurs**

Une proposition provisoire en vue d'un *Plan d'action mondial pour la santé des travailleurs* échelonné sur une période de dix ans vient d'être adopté par les ministres de la Santé de vingt pays réunis le vendredi 6 octobre avec des représentants d'organisations spécialisées en médecine du travail, de syndicats et d'entreprises, au siège de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à Genève.

Des délégués de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), de l'Organisation internationale des employeurs (OIE), du Congrès international pour la médecine du travail (ICOH), de l'OIT, ainsi que diverses organismes professionnels ont collaboré avec les ministres deux jours durant dans le cadre de l'examen du *Plan d'Action* qui sera à présent soumis à l'Assemblée annuelle de l'OMS en mai 2007. Une version définitive est attendue au début du mois de décembre.

La réunion a également approuvé les termes de référence d'une résolution qui appellerait les ministres de la Santé assistant à l'Assemblée de l'OMS de

promouvoir la mise en application de ce *Plan d'Action* dans leurs pays.

## **L'amiante et le VIH/SIDA inclus dans le plan d'action**

Parmi les aspects les plus significatifs de ce plan d'action se trouve la proposition faite aux ministres de la Santé les appelant à adopter une campagne pour l'élimination des maladies causées par l'exposition à l'amiante et à mettre en œuvre de nouveaux programmes pour combattre les cancers liés à l'occupation, les troubles musculo-squelettiques, les lésions dues au travail et le VIH/SIDA.

Une attention toute particulière sera accordée à la protection de la santé des travailleurs par des approches basées sur le lieu de travail. De manière significative, la réunion a permis de mettre en lumière l'importance de la participation commune d'organisations de travailleurs et d'employeurs à la mise en application du *Plan*. A ce propos, les délégués de l'OMS se sont engagés à pallier aux lacunes initiales détectées dans le texte provisoires concernant, notamment, les droits et la participation des travailleurs, la participation des syndicats, la formation et l'éducation, la responsabilité des entreprises, de même que l'établissement de liens avec les instruments et mesures d'autres organisations et processus tels que l'OIT, le PNUE et l'Approche stratégique pour une gestion internationale des produits chimiques (SAICM).

## **Synergies axées sur le développement durable dans les domaines de la santé publique, de la médecine du travail et de la protection de l'environnement**

La réunion d'octobre marquait une première en ce que l'OMS a expressément convenu d'intégrer les stratégies en matière de médecine du travail, de santé publique et de protection de l'environnement dans un cadre de développement durable. La proposition provisoire met en exergue la portée qu'a eue *l'Assemblée sur le travail et l'environnement* de janvier dernier, co-organisée par les syndicats, le PNUE et l'OIT au Kenya. D'autre part, elle situe son travail dans le cadre des résultats du *Sommet mondial sur le développement durable* (SMDD) de 2002.

Par conséquent, le *Plan d'action* demandera aux pays membres d'inclure les facteurs d'emploi au nombre de leurs stratégies d'application, de même que de promouvoir le recours à des outils spécifiques tels que les *Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales* de l'OCDE. Il attirera également l'attention sur le Système de gestion de la SST de l'OIT, les Conventions 155 et 187 relatives à la santé des travailleurs, et appellera les ministres des pays

membres de l'OMS à respecter la *Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail* de l'OIT.

Une fois adoptés, les principes exprimés dans le *Plan d'action mondial* deviendront contraignants pour les gouvernements des pays membres et pour l'OMS elle-même ; ils seront donc tenus à des programmes et des politiques à grande portée qui ne manqueront d'avoir un impact sur les lieux de travail du monde entier, voire sur les systèmes commerciaux mondiaux.

Parallèlement, le Plan pose un défi majeur pour les autres parties prenantes comme les syndicats, les appelant à redoubler leurs efforts pour faire en sorte que la sécurité des travailleurs constitue la norme plutôt que l'exception au cours des dix prochaines années et au-delà.

### **Profils de pays en matière de SST**

La semaine dernière à Genève, les représentants des syndicats ont également pu se réunir avec les secrétariats de la SAICM et de l'OMS. A la suite de ces rencontres, l'Unité syndicale pour le développement durable sera appelée à envisager une révision de la configuration de ses profils SST par pays afin d'y inclure des rubriques liées à la santé publique et à la médecine du travail, de même que des informations concernant les produits chimiques.

Page Internet de l'Unité syndicale pour le développement durable :

<http://www.tradeunionsdunit.org/profiles/>

Profils SST sous leur configuration actuelle :

<http://www.tradeunionsdunit.org/profiles/profiles.php?ID=4&Lang=ENG>

Catalogue des événements ASB/CNT/----- Rapport Nouvel An 2007 : décembre 2006
--

### **Les travailleurs des chantiers de démolition navale parlent de risques mortels et demandent une réforme**

Une délégation de travailleurs de l'industrie de démolition navale témoignera –preuves à l'appui- des conditions de travail horribles et souvent mortelles dans lesquelles ils doivent travailler lors de leur visite, ce lundi à Londres. Ils saisiront cette opportunité pour demander à l'Organisation maritime internationale (OMI) d'accélérer le processus de réforme qui devrait sauver de nombreuses vies dans toute l'industrie.

Cette délégation d'ouvriers indiens qui ont pu se rendre à Londres grâce à une aide fournie par la FIOM (Fédération internationale des ouvriers du métal) et de l'ITF (Fédération internationale des ouvriers du transport) s'adresseront à une conférence de presse à 11 h 30 du matin, le lundi 9 octobre 2006 au siège de l'ITF, 49-60 Borough Road, London SE1 1DR (pour un plan de la ville et des conseils pratiques, prière de consulter le lien suivant : [www.itfglobal.org/about-us/contactus.cfm](http://www.itfglobal.org/about-us/contactus.cfm) ) Vous êtes cordialement invités à assister à cette rencontre.

La conférence de presse sera précédée d'une courte cérémonie, à 10 h 15, au Victoria Tower Gardens– South, London SW1 (il s'agit de la pelouse située du côté sud de Lambeth Bridge et non des jardins du Parlement. Ce jardin se trouve juste en face de l'immeuble de l'OMI). A cet endroit, les ouvriers jetteront des fleurs dans la Tamise en hommage aux centaines de leurs collègues qui meurent chaque année des suites de blessures, de maladies et de la dégradation environnementale provoquée par cette industrie largement non structurée. Des photos de cet événement seront diffusées à la presse gratuitement. Des images vidéo de qualité télévisuelle en format VNR montrant des travaux de désamiantage réalisés sans protection ainsi que d'autres pratiques à haut risque seront montrées lors de la conférence de presse et seront également disponibles pour la distribution aux médias de télédiffusion sous forme d'un DVD (format Beta SP PAL). Prière de commander vos exemplaires à l'avance. Les travailleurs plaideront ensuite leur cause à l'OMI.

Des milliers de travailleurs de la démolition navale meurent, sont blessés ou tombent malades en recyclant des carcasses de bateaux, dans une des industries les plus dangereuses, insalubres et informelles du monde. 95% des vieux navires sont démantelés et recyclés sur des plages au Bangladesh, en Inde, en Chine, au Pakistan et en Turquie. Soumis à des conditions indignes de l'être humain et touchant un salaire inférieur à un dollar par jour, les démolisseurs sont exposés à des dangers tels le feu, des explosions, des chutes depuis des points très élevés et l'exposition à l'amiante, aux métaux lourds et aux PVC.

Vidyadhar Rane, membre de la délégation et secrétaire du syndicat Mumbai Port Trust, Dock and General Employees' Union appellera les membres de l'OMI à produire un ensemble de dispositions contraignantes établissant des normes claires et protéger la vie des travailleurs de la démolition immédiatement.

Il s'explique : « Les gens ici ne portent pas de lunettes de protection, ils n'ont pas de casque, de masques ou de chaussures spéciales – d'ailleurs la plupart d'entre eux

n'ont même pas de chaussures. Le travail il en faut, c'est évident, mais il ne devrait pas y avoir de compromis possible sur la sécurité des travailleurs. J'en appelle aux pays industrialisés qui envoient leurs vieilles carcasses de bateaux en Asie pour qu'ils assument leur part de responsabilité et sauvent des vies. »

Marcello Malentacchi, secrétaire général de la FIOM a déclaré : « Dans de nombreux pays, l'état de l'industrie de la démolition navale est un véritable scandale. La solution n'est pas de fermer cette industrie – une telle mesure reviendrait à ignorer le fait qu'elle est vitale pour des dizaines de milliers de personnes qui n'ont accès à aucune autre source d'emploi. La solution est de réformer l'industrie, et de former et aider les travailleurs.

« Des négociations sont en cours à l'OMI en vue de l'élaboration d'une réglementation adoptée à l'échelon international afférente au recyclage des navires. L'adoption de cette réglementation n'est toutefois pas prévue avant 2009, ce qui repousserait son application effective à 2015, dans le meilleur des cas, pour autant qu'elle soit appliquée. »

D'après David Cockroft, secrétaire général de l'ITF : « Nous sommes tous derrière l'OMI pour tenter de résoudre cette situation effroyable, mais 10 ans c'est vraiment trop long. Bon nombre de ces travailleurs – hommes, femmes et enfants – ne seront plus là pour le voir. »

« Si l'on se fie aux estimations du gouvernement britannique, l'atermoisement n'est certainement pas une option, puisque 30 navires du ministère de la Défense seront prêts à être démantelés d'ici 2013 et près de 400 navires battant pavillon de l'UE seront envoyés à la casse d'ici 2010. »

D'autres informations de fond sont disponibles via le Site Internet de la FIOM : [www.imfmetal.org/shipbreaking](http://www.imfmetal.org/shipbreaking), ou en contactant Kristyne Peter, Chargée des communications de la FIOM, ligne directe : +41 (0)22 308 5031. Portable : +41 (0) 79 205 4458. Courriel : [kpeter@imfmetal.org](mailto:kpeter@imfmetal.org)

Catalogue des événements ASB/CNT/-----  
Rapport Nouvel An 2007 : 30 octobre 2006

## Les syndicats turcs se rallient à la campagne mondiale pour l'interdiction de l'amiante

La Confédération des syndicats de Turquie (TURK-IS) s'est ralliée à la campagne mondiale pour l'interdiction

de l'amiante. Sa décision est intervenue sur base de nouvelles préoccupations concernant l'importation en Turquie de navires déclassés bourrés d'amiante, destinés aux chantiers de démolition.

Dans une lettre adressée à la CISL, le président de la confédération TURK-IS, M. Salih Kilik, a averti que des firmes étrangères avaient converti son pays en une décharge d'amiante. Il a demandé qu'un terme soit mis à l'importation d'amiante et de tous autres déchets hautement toxiques.

« Nous sommes opposés à l'importation dans notre pays de ce genre de matériaux dangereux qui compromettent la santé de nos travailleurs, de même que l'environnement », a dit Kilik.

La Turquie se trouve sur la liste rouge des Global Unions des pays où l'amiante doit être interdit. Et pour cause, le pays importe à l'heure actuelle environ 18 millions kg d'amiante par an et exporte environ 42 millions kg par an. Kilic a ensuite attiré l'attention sur les navires déclassés qui sont envoyés par d'autres pays pour être démantelés en Turquie, au Bangladesh, en Chine et en Inde. Il a dit que TURK-IS était opposée à la démolition de navires déclassés d'autres pays, comme l'Inde.

Il a également saisi cette occasion pour lancer un appel en faveur de l'application effective de Convention de Bâle, que la Turquie a ratifiée et qui vise à contrôler les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux (voir information en Annexe ci-dessous).

« Nous souhaitons accorder plus d'attention au problème de l'amiante », a confié M. Kilic au secrétaire général de la CISL. Il a précisé que sa confédération, TURK-IS, se joindrait aux organisations internationales pour marquer son opposition à l'importation de matériaux dangereux. Prière de contacter Salik Kilik : [turkis@turkis.org.tk](mailto:turkis@turkis.org.tk)  
Convention de Bâle : <http://www.basel.int/pub/basics.html>.

Liste des pays qui ont ratifié la Convention : [Country Status Table](#).

Catalogue des événements ASB/CNT/-----  
Rapport Nouvel An 2007 : 30 octobre 2006



## Un institut ukrainien analyse l'impact de l'amiante chrysotile

L'Institut de la médecine du travail d'Ukraine entreprendra prochainement deux études scientifiques qui évalueront l'impact de l'amiante sur les travailleurs. La première de ces études examinera les effets sur les

travailleurs employés dans la production d'amiante-ciment et recommandera des mesures préventives. La deuxième étude examinera les effets de l'amiante chrysotile sur les systèmes bronchique et pulmonaire des travailleurs. L'institut chargé de cette recherche collabore avec l'OMS.

Prière de contacter Yuriy Kundiiev [p-vitte@iho.kiev.ua].

**Annexe : Structure moléculaire du chrysotile** (voir première page de ce document) :

UNEP/FAO/RC/COP.3/11 – Référence : PNUE : amiante chrysotile, Annex III de la Convention de Rotterdam (PIC).

ARABE : <http://www.pic.int/cops/cop3/k11/Arabic/K0650772.a.pdf>  
 CHINOIS : <http://www.pic.int/cops/cop3/k11/Chinese/K0650773%20COP-3-11.pdf>  
 ANGLAIS : <http://www.pic.int/cops/cop3/k11/English/K0650774%20COP-3-11.pdf>  
 FRANÇAIS : <http://www.pic.int/cops/cop3/k11/French/K0652161.F.pdf>  
 RUSSE : <http://www.pic.int/cops/cop3/k11/Russian/K0650776.r.pdf>  
 ESPAGNOL : <http://www.pic.int/cops/cop3/k11/Spanish/K0650777s.pdf>

Catalogue des événements ASB/CNT/28APR2007/-----  
 --  
 Rapport Nouvel An 2007 : 1<sup>er</sup> septembre 2006

## L'UE lance une campagne pour la prévention de l'exposition à l'amiante

Bruxelles : La Commission européenne se prépare au lancement d'une campagne de sensibilisation aux risques liés à l'exposition à l'amiante dans les 25 Etats membres de l'UE. La campagne, dont le lancement est prévu le 1<sup>er</sup> septembre prochain, sera accompagnée d'activités d'information et de formation et de la publication d'un guide des meilleures pratiques.

« L'amiante est un problème d'une importance vitale! Evitez l'exposition! » Telle est la devise de la Campagne européenne de 2006 sur l'amiante, organisée en collaboration avec le Comité des hauts responsables de l'inspection du travail (SLIC) – comité de coordination des inspections de travail des Etats membres. Le mot d'ordre de la campagne est amplement corroboré par les statistiques : des milliers de personnes continuent à mourir chaque année des suites d'une exposition à l'amiante, parfois jusqu'à 20 ou 30 après que l'exposition ait eu lieu.

Pour tenter de prévenir les risques liés à l'amiante, l'UE a, depuis plusieurs années déjà, suivi une politique claire et distincte combinant une législation préventive, des activités d'information et de sensibilisation, la coopération avec l'ensemble des parties prenantes, une politique coordonnée en matière d'application et de

mise en œuvre suivie d'un processus de surveillance. Une prohibition générale de la production et de la commercialisation de l'amiante ou de produits contenant de l'amiante est en vigueur depuis 2005.

La manipulation de l'amiante, sous n'importe quelle forme, a été interdite depuis avril 2006 ; les travaux de démolition, d'entretien et de désamiantage sont permis uniquement dans des conditions strictement contrôlées. Mais malgré cela, le problème pratique de la prévention de l'exposition à l'amiante au cours du désamiantage, de la démolition, de la réparation ou de la maintenance subsiste.

A la lumière de la globalisation croissante et de ses liens économiques de plus en plus étroits, l'UE est appelée à faire doublement attention à ne pas contrecarrer ses efforts en réimportant des matériaux contenant de l'amiante.

La campagne, qui s'adresse avant tout aux employeurs, aux employés et aux inspecteurs du travail, inclura des conférences et des événements de sensibilisation visant à informer les gens des risques liés à l'exposition à l'amiante pour leur permettre de mettre au point des mesures de prévention de ces risques. La campagne sera agréementée d'activités de formation et d'information en marge, organisées en collaboration avec l'Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail (OSHA).

L'agence sera dotée de son propre Site Web où vous pourrez accéder à des informations complémentaires et à des liens spéciaux renvoyant à des Sites Web nationaux dédiés à la santé et la sécurité et aux risques liés à l'exposition à l'amiante : (<http://osha.eu.int/OSHA>). D'autre part, un « Guide des meilleures pratiques pour minimiser les risques de l'amiante » dans des travaux impliquant une exposition (ou un risque d'exposition) à l'amiante sera aussi fourni.

Catalogue des événements ASB/CNT/28APR2007/-----  
 -----  
 Rapport Nouvel An 2007 : juillet/août 2006

## L'OMS lance des consultations sur l'élimination des maladies de l'amiante

L'été dernier, l'OMS a procédé au lancement de consultations publiques sur un projet de document politique pour l'élimination des maladies liées à l'amiante. Pour en savoir plus, consultez : [http://www.who.int/occupational\\_health/publications/asbestos\\_policy/en/index.html](http://www.who.int/occupational_health/publications/asbestos_policy/en/index.html)

Contact : [[ivanovi@who.int](mailto:ivanovi@who.int)].

Catalogue des événements ASB/CNT/-----  
Rapport Nouvel An 2007 : 30 juin 2006

### **Récapitulatif du Premier semestre de 2006 :**



### **La Campagne pour « l'interdiction de l'amiante » resserre son étreinte**

Les derniers développements intervenus à l'Organisation internationale du travail (OIT) et à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont inspiré le groupement Global Unions dans sa campagne pour l'interdiction de l'amiante, qui a resserré son étreinte autour des producteurs et des consommateurs de ce produit dangereux.

L'annonce, il y a deux semaines, par le gouvernement français de son intention de se rallier à l'appel pour une interdiction mondiale de l'amiante est venue couronner une série d'événements minutieusement programmés qui ont vu l'adoption par l'OIT à Genève d'une résolution essentielle sur l'amiante et la conclusion d'un accord par deux organisations partenaires des Global Unions, à savoir la CISL et la TUAC, prévoyant leur collaboration avec un réseau de 70 centres agréés par l'OMS. Cette collaboration s'inscrit dans le cadre d'un plan d'action sur dix ans dans le domaine de la médecine du travail, qui couvrira également l'amiante.

Depuis le coup d'envoi, il y a un an, de la campagne mondiale de Global Unions pour l'interdiction de l'amiante, les organisations partenaires de ce groupement ont mené un lobbying intensif en contactant les ministres du Travail, de l'Environnement et de la Santé de tous les gouvernements concernés pour appeler ces derniers à prohiber l'amiante dans leur pays (là où ce n'était déjà chose faite) et à se rallier à la campagne pour une interdiction mondiale de l'amiante. Les gouvernements ont également été appelés à promouvoir des mesures en matière de transition de l'emploi pour protéger les travailleurs qui perdraient leur emploi suite à une telle interdiction globale.

Cette initiative était assortie d'un processus pour la désignation de points de contact nationaux pour la campagne et la mobilisation d'actions syndicales dans de nombreux pays en prévision du 28 avril, *Journée internationale de commémoration (JIC) des travailleurs morts et blessés au travail* pour mettre en lumière leurs campagnes de pression et souligner la nécessité d'une action effective du gouvernement. Les organisateurs

signalent qu'il n'y pas de marche arrière possible, que leur seul option à présent est d'aboutir à une interdiction mondiale, peu importe le temps que cela prendra.

### **LES GOUVERNEMENTS ET LES AGENCES INTERNATIONALES SONT A L'ÉCOUTE**

Les organisateurs de la campagne considèrent que l'appel lancé par le gouvernement français au cours de la première semaine de la CIT en vue d'une interdiction mondiale de l'amiante a contribué significativement aux pressions internationales vis-à-vis des gouvernements ciblés aux quatre coins du monde. Cet appel est à présent relayé par de nombreuses centrales syndicales nationales qui ont lancé leurs propres campagnes à l'échelon national ; à titre d'exemple, les confédérations syndicales croates ont annoncé leur intention de faire pression à l'OIT pour contraindre conjointement leur gouvernement à appliquer la prohibition. D'autre part, la Bulgarie, qui a adopté une interdiction nationale l'année dernière, a répondu par une déclaration annonçant la mise en application de ladite interdiction.

Deux semaines avant la réunion de l'OIT, le mouvement en faveur de l'interdiction mondiale a atteint l'Assemblée annuelle de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), où les syndicats ont interpellé les ministres de la Santé pour les encourager à se rallier à la campagne.

Peu après, les représentants de 45 centres de 32 pays collaborant avec l'OMS réunis à Stresa, en Italie, ont adopté une « Déclaration sur la santé des travailleurs », qui inclut un plan pour les dix prochaines années désignant les maladies liées à l'amiante comme un domaine d'action prioritaire. A la même occasion, la Commission internationale permanente pour la médecine du travail (ICOH) et la Fédération mondiale des associations de la santé publique (WFPHA) ont renouvelé leur engagement à œuvrer aux côtés des Global Unions à la campagne pour l'élimination de l'amiante.

### **RESOLUTION DE L'OIT SUR L'AMIANTE : UN PAS DÉCISIF DANS LA CAMPAGNE**

Peu de temps après, le Groupe des travailleurs à la Conférence de l'OIT, en juin dernier, a présenté une résolution sur l'amiante qui stipulait sans équivoque que l'amiante sous toutes ses formes, y compris le chrysotile, est cancérigène. La résolution signale que la manière la plus efficace de protéger les travailleurs consiste est d'éliminer la substance, écartant une fois pour toutes l'argument selon lequel certains types d'amiante pourraient être utilisés sans risque sous réserve d'un soi-disant « usage contrôlé ».

Le soutien des gouvernements était d'une importance cruciale pour l'adoption de cette résolution, étant donné que les employeurs ont refusé d'en reconnaître la validité et ont refusé de participer aussi bien aux débats qu'au vote qui s'ensuivit. Toutefois, contrairement à ce qui était arrivé l'année précédente, lorsque la résolution est finalement apparue sur la table des négociations, les gouvernements se sont rangés du côté des travailleurs et la résolution a été adoptée.

Cette Résolution préconise l'élimination de toute utilisation future de ce produit et la ratification de la Convention 162 de l'OIT sur l'amiante et de la Convention 139 sur le Cancer professionnel. Il comporte par ailleurs l'obligation sine qua non pour tous les gouvernements de pays importateurs et producteurs d'amiante d'adopter d'urgence des solutions alternatives sans amiante. Le message adressé aux gouvernements par les syndicats au cours de l'année écoulée laissent entendre clairement que tout plan d'action devra avoir pour pierre angulaire une « transition juste », et partant, que les dispositions particulières de tels plan d'action devront être convenues d'un commun accord entre les travailleurs, les employeurs et leur gouvernement.

### **L'AMIANTE EST DANGEREUX**

Les syndicats soulignent que l'amiante mérite l'attention de tous les secteurs de la société car il continue d'être utilisé abondamment dans tous les secteurs industriels aux quatre coins du monde, notamment dans la construction et la production. L'amiante demeure une menace pour les enfants à l'école, pour les jeunes et les moins jeunes dans les immeubles où il est toujours présent, ainsi que pour la société au sens large.

Selon les estimations de l'OIT, l'amiante tue, chaque année, environ 100000 travailleurs et est une source de souffrance indicible pour de nombreuses autres personnes. On le trouve encore dans certains matériaux de construction, dans des conduits de ventilation, dans certaines machines, dans des wagons de train et des bateaux, ce pourquoi il risque de continuer à causer la mort pour de nombreuses années encore. D'une manière alarmante, il continue d'être exporté vers des pays en voie d'industrialisation où il est difficile, voire impossible pour les travailleurs d'obtenir une protection, pour peu qu'ils soient en mesure de la demander, et où les conditions de travail sont, en règle générale, beaucoup plus précaires que dans les pays où il a initialement été prohibé.

Les récents événements ont clairement insufflé un nouvel élan d'enthousiasme aux organisateurs de la

campagne sur l'amiante. La Résolution nouvellement adoptée par l'OIT, alliée à divers autres facteurs, a permis de resserrer l'étreinte autour des utilisateurs d'amiante ; les syndicats et les partenaires du groupement Global Unions aux quatre coins du monde sont désormais mieux armés pour se rallier à la campagne mondiale des Global Unions pour l'élimination de l'amiante.

Catalogue des événements ASB/CNT/28APR2007----- ----- Rapport Nouvel An 2007 : juin 2006
--

Juin 2006

## **L'OIT adopte une résolution sur l'amiante**

### **La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,**

*Considérant que toutes les formes d'amiante et notamment le chrysotile figurent, selon un classement établi par le Centre international de recherche sur le cancer et repris par le Programme international sur la sécurité chimique (programme commun de l'Organisation internationale du Travail, de l'Organisation mondiale de la santé et du Programme des Nations Unies pour l'environnement), parmi les substances notoirement cancérigènes pour l'homme,*

*Alarmée par le fait que, selon les estimations, 100 000 travailleurs meurent chaque année des suites de maladies dues à une exposition à l'amiante,*

*Extrêmement préoccupée de constater que des travailleurs continuent à courir des risques graves du fait de leur exposition à l'amiante, en particulier lors d'opérations de désamiantage, de travaux de démolition, d'entretien de bâtiments, de démantèlement de navires et de manipulation de déchets,*

*Notant qu'il a fallu trois décennies d'efforts et l'apparition de produits de substitution satisfaisants pour qu'un certain nombre de pays frappent d'une interdiction générale la fabrication et l'utilisation de l'amiante et de produits à base d'amiante,*

*Prenant également acte de ce que l'objectif de la convention sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006, est de prévenir les lésions, maladies et décès imputables au travail.*

### **1. Décide que :**

(a) la suppression de l'usage futur de l'amiante ainsi que l'identification et la gestion correcte de l'amiante actuellement présent constituent le moyen le plus efficace de protéger les travailleurs contre l'exposition à cette substance et de prévenir de futures maladies et décès liés à l'amiante ; et (b) la convention (n° 162) sur l'amiante, 1986, ne devrait pas servir à justifier ou à accepter la poursuite de l'usage de cette substance.

**2. Prie le Conseil d'administration de charger le Bureau international du Travail :**

(a) de continuer à encourager les Etats Membres à ratifier et à donner effet aux dispositions de la convention (n° 162) sur l'amiante, 1986, et de la convention (n° 139) sur le cancer professionnel, 1974 ;

(b) de promouvoir la suppression de l'usage futur de toutes les formes d'amiante et de produits à base d'amiante dans tous les Etats Membres ;

(c) de promouvoir l'identification et la gestion correcte de toutes les formes d'amiante actuellement présentes ;

(d) d'encourager et d'aider les Etats Membres à inclure, dans leurs programmes nationaux de sécurité et de santé au travail, des mesures en vue de protéger les travailleurs contre l'exposition à l'amiante ; et

(e) de communiquer la présente résolution à tous les Etats Membres.



## Rapport de progrès semestriel de la campagne « Interdire l'amiante » - juin 2006

En juin 2005, à l'occasion d'un événement spécial organisé en marge de la Conférence de l'OIT à Genève, Global Unions a donné le coup d'envoi d'une campagne en faveur d'une interdiction mondiale de la production et de l'utilisation de l'amiante. A l'occasion du lancement de la campagne, des lettres ont été adressées aux représentants de gouvernements, d'employeurs et de syndicats de tous les pays assistant à la Conférence de l'OIT appelant ces derniers à se rallier à la campagne pour l'interdiction de l'amiante. Voir : [http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpL\\_7b.EN.pdf](http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpL_7b.EN.pdf)

**Quels ont été les derniers développements depuis la CIT de juin 2006 ?** Prière de cliquer sur les URL suivants (selon leur pertinence) pour accéder à l'information concernant chaque étape de développement de notre campagne Global Unions pour l'élimination de l'amiante.

### 1. Premier rapport de progrès, février 2006

English: [http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpL\\_7c.EN.pdf](http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpL_7c.EN.pdf)  
 Français: [http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpL\\_7c.FR.pdf](http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpL_7c.FR.pdf)  
 Español: [http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpL\\_7c.SP.pdf](http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpL_7c.SP.pdf)

### 2. Accord en vue d'une résolution syndicale pour une interdiction mondiale de l'amiante (adopté en décembre 2005)

English: [http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpL\\_7a.EN.pdf](http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpL_7a.EN.pdf)  
 Français: [http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpL\\_7a.FR.pdf](http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpL_7a.FR.pdf)  
 Español: [http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpL\\_7a.SP.pdf](http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpL_7a.SP.pdf)

### 3. Résolution en vue de la promotion de la coopération entre l'OIT, l'OMS et le PNUE à l'Assemblée mondiale sur le travail et l'environnement, janvier 2007, Kenya

English: [http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpO\\_6d.EN.pdf](http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpO_6d.EN.pdf)  
 Français: [http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpO\\_6d.FR.pdf](http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpO_6d.FR.pdf)  
 Español: [http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpO\\_6d.SP.pdf](http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpO_6d.SP.pdf)

### 4. Processus national pour l'identification de points de contact nationaux entre les syndicats et les partenaires de l'alliance. Priorité pour 2006-07 : Renforcer la capacité nationale.

### 5. Actualisation et maintien des Profils syndicaux par pays sur l'amiante

English: [http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpL\\_6.EN.pdf](http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpL_6.EN.pdf)  
 Français: [http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpL\\_6.FR.pdf](http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpL_6.FR.pdf)  
 Español: [http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpL\\_6.SP.pdf](http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpL_6.SP.pdf)

### 6. Coordination de la Campagne du 28 avril Pleins feux sur l'amiante en prévision du 28 avril,

*Journée internationale de commémoration (JIC) des travailleurs morts et blessés au travail.* Cette campagne servira de base à l'organisation d'activités sur les thèmes de l'amiante durant toute l'année.

### 7. Message délivré aux gouvernements

*concernant l'amiante*, en mains propres ou adressés à tous les ministres de l'Environnement, du Travail ou de la Santé lors des réunions de l'OIT, de l'OMS et/ou de la Commission de l'ONU sur le développement durable (CDD).

English: [http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpL\\_7.EN.pdf](http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpL_7.EN.pdf)  
 Français: [http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpL\\_7.FR.pdf](http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpL_7.FR.pdf)  
 Español: [http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpL\\_7.SP.pdf](http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpL_7.SP.pdf)

### 8. Plans concrets pour la participation de l'OIT, de l'OMS, du PNUE et d'autres agences pertinentes au programme de travail syndical 2006-2007 dans le cadre de la Campagne des Global Unions pour l'élimination de l'amiante.

9. « *Manuel de travail pour la campagne sur l'amiante* » créé pour faciliter le suivi des activités et des contacts au niveau des organisations nationales. Voir manuel ci-joint (disponible en anglais uniquement).

English: [http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpL\\_6s.EN.pdf](http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpL_6s.EN.pdf)

## CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE POUR CONTRIBUER A LA CAMPAGNE EN 2006-2007

- **Appliquer** les résolutions syndicales qui ont été adoptées, #2 supra)
- **Fournir des informations** concernant la campagne sur l'amiante dans votre pays pour les inclure à notre Manuel sur l'amiante.

- **Intensifier l'action et les échanges** avec les partenaires de l'alliance dans votre pays
- **Engager des consultations** avec les Global Unions pour renforcer l'action à l'échelon national et promouvoir la coopération entre l'OIT, l'OMS et le PNUE et les autres agences internationales
- **Organiser des événements dans les usines et à l'échelon national** en prévoyant suffisamment de temps pour la préparation de rapports d'activités en vue de la CIT de juin 2007
- **Identifier des points de contacts nationaux pour la campagne sur l'amiante** et transmettre ceux-ci à

